

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-008

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Vote du compte financier unique : Budget communal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Mme le Maire de Sablons sur Huisne déclare, conformément à la loi, se retirer et laisser la présidence de l'assemblée à M. SENECHAL, 1^{er} adjoint, après avoir été élu en vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Les résultats de ce budget sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 387 988.53	1 816 495.03
Section d'investissement	1 141 879.12	547 137.40
Total exercice 2024	2 529 867.65	2 363 632.43
Déficit 2024	166 235.22	
Report N-1 fonctionnement		2 023 965.87
Report N-1 Investissement	110 518.31	
Résultat de clôture		1 747 212.34

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Approuve Le compte financier unique concernant le budget général de la Commune de Sablons sur Huisne.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20250307-D2025-008-BF
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-009

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Vote du compte financier unique : Budget Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Mme le Maire de Sablons sur Huisne déclare, conformément à la loi, se retirer et laisser la présidence de l'assemblée à M. SENECHAL, 1^{er} adjoint, après avoir été élu en vertu de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales. Les résultats de ce budget sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	124 016.74	129 688.18
Section d'investissement	56 865.52	68 600.00
Total exercice 2024	180 882.26	198 288.18
Excédent 2024		17 405.92
Report N-1 fonctionnement		138 598.14
Report N-1 Investissement		130 739.66
Résultat de clôture		286 743.72

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Approuve le compte financier unique concernant le budget assainissement de la Commune de Sablons sur Huisne.

Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



à la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20250307-D2025-009-BF
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-010

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Travaux salle Vavasseur : validation des devis

Mme Le Maire laisse la parole à M. Sénéchal, 1^{er} adjoint en charge des travaux.

Ce dernier indique que les travaux de la salle Vavasseur sont en cours. La commission s'est réunie sur place le vendredi 21 février dernier.

Pour rappel, par délibération du 13 septembre 2024, le conseil municipal avait validé le changement des fenêtres et l'isolation des murs pour un coût de 17 482.74 € TTC.

Il reste plusieurs devis à valider :

Electricité, entreprise IDELEC pour : 4029 € HT soit 4 834.80 € TTC

Plomberie/Chauffage, entreprise RIGUET pour : 7 794.61 € HT soit 9 353.53 TTC

Peinture : Entreprise CHARLES : 5794.95 € HT

Entreprise WILLY PEINTURES : 5980.55 € HT

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales article L 1612-1

Modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé d'inscrire, par anticipation, aux budgets 2025 les crédits suivants :

+ 19 810 € à l'imputation 21318-138

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte les devis suivants :

Electricité, entreprise IDELEC pour : 4029 € HT soit 4 834.80 € TTC

Plomberie/Chauffage, entreprise RIGUET pour : 7 794.61 € HT soit 9 353.53 TTC

Peinture : Entreprise CHARLES : 5794.95 € HT

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
061-200053965-20250307-D2025-010-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-011

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Installation de caves-urnes au cimetière de Condé

Mme le Maire indique qu'il ne reste plus de cave-urnes disponible au cimetière de Condé sur Huisne. Deux entreprises ont été contactées mais un seul devis a été reçu.

Pompes Funèbres du Perche : 3400 €TTC (pour 10 cave-urnes)

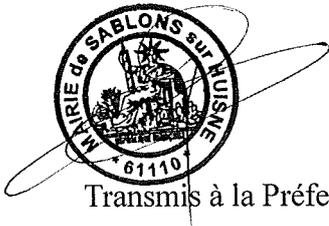
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Valide le devis de la société Pompes funèbres du Perche.

Les crédits seront inscrits au BP 2025, opération 126.

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-012

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Convention avec le TE61 éclairage public rue des Sabotiers à Coulonges

Le TE61 a établi une convention avec le montant estimatif pour les travaux rue des sabotiers à Coulonges les Sablons (éclairage public et génie civil). Le montant estimatif est de 16 777.53 € TTC (maîtrise d'œuvre incluse).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide les travaux du TE61

Donne pouvoir à Mme le Maire de signer cette convention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025, opération 152.

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de
séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-013

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Lancement marché public : réfection clocher de l'Eglise de Condé

Mme le Maire présente au conseil municipal, le travail minutieux réalisé par l'architecte à l'occasion de la phase préliminaire concernant les travaux de toiture et ravalement du clocher de l'Eglise de Condé.

Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour procéder maintenant à la phase du lancement des appels d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Mme le Maire à lancer l'avis d'appel d'offres pour la réfection du clocher de l'église de Condé.

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de
séance



Transmis à la Préfecture le :

Délibération du Conseil Municipal N° 2025-014

En exercice : 21

Présents : 20

Absents représentés : 1

Absents : 0

Date de la convocation : 1^{er} mars 2025

Présents : MM et Mmes RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DE CAFFARELLI, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER, VASSARD.

Absents représentés : M. MARCHAND pouvoir à Mme RADENAC

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Marie Alix De CAFFARELLI

Objet : Facturation des repas aux accompagnants à l'occasion du banquet des aînés

Mme le Maire rappelle que lors du banquet des aînés, ces derniers peuvent venir accompagnés. Les accompagnants paient le repas.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de facturer aux accompagnants le montant du repas des aînés qui s'élève à 55 euros.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Madame la Maire à émettre des titres aux accompagnants d'un montant de 55 € par personne.

Christelle RADENAC, Maire

Marie-Alix De Caffarelli, secrétaire de
séance



Transmis à la Préfecture le :